

# LA PROGRAMMATION 2014-2020 DU FEADER

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) intervient dans le cadre de la politique de développement rural.

## LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le **Programme de développement rural** est une stratégie en faveur du **développement des territoires ruraux**.

### LE PDR DE LA PICARDIE A POUR OBJECTIFS DE :

- › Développer l'économie rurale ;
- › Augmenter la compétitivité des entreprises (exploitations agricoles, entreprises agro-alimentaires et forestières) ;
- › Accroître l'attraction des territoires ruraux ;
- › Améliorer la performance énergétique et la production des énergies renouvelables.

## LE FEADER C'EST QUOI ?

Le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (**

### **FEADER**

) intervient dans le cadre de la politique de **développement rural**. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Le but d'un tel programme est d'aider les territoires ruraux et le secteur agricole à se développer de manière à être **plus équilibrés, compétitifs et innovants**. Ce programme a à cœur de faire des territoires ruraux et du secteur agricole des espaces plus respectueux et soucieux de l'environnement et du développement durable. La programmation 2014-2020 est toujours d'actualité et prendra fin en **2023**.

La gestion du FEADER est confiée aux conseils régionaux en France, soit **la Région Hauts-de-France pour notre territoire**.

## LES AXES DU PROGRAMME

- › La promotion, l'organisation et la diffusion de l'innovation sous toutes ses formes ;
- › Le soutien à la diffusion de connaissances, notamment en vue d'accompagner l'innovation et la création d'activités ;
- › L'accompagnement du renouvellement des générations en agriculture dans toute sa diversité ;
- › Le maintien de l'élevage et la pérennisation des filières végétales spécialisées ;
- › L'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques pour protéger ressources naturelles, sils et biodiversité ;
- › La conservation et protection des écosystèmes ;
- › La dynamisation d'une gestion forestière respectueuse des écosystèmes ;
- › La création et le maintien de l'emploi et des activités locales en milieu rural et la lutte contre la précarité sociale et sanitaire.

## LE BUDGET

Pour la programmation FEADER 2014-2020 en Picardie, l'enveloppe est de **137 millions d'euros**.

## QUI EST ÉLIGIBLE AU FEADER ?

Les personnes et groupements pouvant bénéficier d'une subvention au titre du **FEADER** sont nombreux, en voici quelques exemples :

- › Exploitants agricoles ;
- › Associations ;
- › Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ;
- › Collectivités territoriales et leurs groupements ;
- › Structures porteuse de GAL (Groupes d'Action Locale)...

## BESOIN D'AIDE ?

### Mission Europe et Partenariats extérieurs

📞 [03 44 06 66 36](tel:0344066636)

✉ [Envoyer un courriel](#)

